

# DIP Traitement Anti Mousses 100

## Traitement Anti-Mousses

### Ammonium quaternaire

### Rapport d'essais CEBTP N° BEB5-8-0067 /1

#### DEFINITION

Produit bactéricide, algicide, fongicide destiné au traitement préventif et curatif de matériaux divers par badigeon ou aspersion.  
Produit prêt à l'emploi.

#### DESTINATION

Tous les supports du bâtiment (pierre tendre, briques, matériaux de parement, façades en enduit de ciment...).

#### PROPRIETES

Extérieur.  
Formule liquide.  
Formule translucide après séchage du produit.  
Microporeux : régularise les échanges d'humidité entre les fonds et l'air ambiant.  
Ne change pas l'aspect du matériau.  
Assainit les supports du bâtiment.  
Ne nécessite pas de rinçage avant recouvrement.  
Effet rémanent même si non recouvert.  
DIP Traitement Anti-Mousses 100 est efficace contre les végétaux parasites : algues, mousses, lichens, moisissures.  
Son action germicide lui confère un pouvoir aseptisant et anti-bactérien.  
Sans corrosion sur les parties métalliques.

#### CARACTERISTIQUES

**Aspect** : Non concerné.

**Teinte** : Bleu.

**Etat physique** : Liquide.

**Extrait sec** : 2,5 à 3%.

**Point éclair** : Non concerné.

**Densité** : 1 à 20°C.

**pH** : 3,00.

**Viscosité** : Non applicable.

**Fongicide, Bactéricide** : Ammonium quaternaire.

**Solvant** : Eau.

**Valeur COV** : -

**Stockage** : Bien refermer l'emballage après usage.

Maintenir le produit dans un local à une température d'au moins 10°C.

L'émulsion gèle à partir de 0°C.

Si l'émulsion a été stockée un certain temps, il est fortement recommandé d'agiter avant l'emploi.

**Conservation** : 3 ans en emballage fermé d'origine à l'abri des fortes chaleurs et du gel.

**Conditionnement** : En bidons de 5L - 20Litres.

#### MISE EN OEUVRE

Les fonds doivent être sains, secs, non gelés, non givrés, dépoussiérés, compacts et préparés selon les règles de l'art et normes en vigueur, exempts de toutes particules non adhérentes et/ou peintures écaillées.

Tous les supports anciens doivent faire l'objet d'une reconnaissance préalable pour déterminer la nature des préparations.

La reconnaissance des fonds restant de la responsabilité de l'applicateur.

#### En cas de forte épaisseur de mousses et/ou lichens :

Gratter, brosser et dépoussiérer le support.

Eliminer les mousses, algues et moisissures par brossage, grattage ou lavage faible pression. Laisser sécher 2 heures minimum. Un nettoyage par jet haute pression n'est pas recommandé sur les tuiles.

Effectuer un brossage.

Une température > 5°C et une humidité relative < 80% est nécessaire pour un séchage optimal.

#### PROCEDES D'APPLICATION

Outils : Brosse, rouleau, pulvérisateur horticole.

Nettoyage des outils et du matériel (produit frais) : Eau.

Pulvérisation : Sans dilution.

Bien homogénéiser le produit avant son utilisation.

# DIP Traitement Anti Mousses 100

## PROCEDES D'APPLICATION SUITE

### Système DIP

Appliquer une couche en mouillant bien le support sans rincer (0,250l/m<sup>2</sup>). L'effet ne sera visible qu'après 5 ou 6 jours si les mousses n'ont pas été enlevées auparavant.

Une fois le support sec, bien broser les mousses résiduelles.

Dans le cas d'espèces particulièrement résistantes, appliquer une deuxième couche de produit.

## RENDEMENT

Variable selon le mode d'application, la porosité du support, son état de surface, sa structure et le degré de contamination. 4 à 5 m<sup>2</sup> au Litre environ.

## SECHAGE

Variable selon :

Le mode d'application.

Les conditions de température (> 5°C) et de l'hygrométrie ambiante (humidité relative de 50%).

Le support.

La ventilation.

Mesures effectuées à 20°C avec une humidité relative de 50%.

Recouvrable : 6 à 12 heures environ.

## INCIDENCE DU TRAITEMENT SUR LES MATERIAUX

**Matériaux en contact avec le produit :** DIP Traitement Anti Mousses 100 ne contient ni oxyde de cuivre, ni sulfate de fer. Il ne change pas l'aspect des matériaux et n'est pas corrosif sur les métaux, plastiques ou caoutchoucs.

**Finition :** Après le temps nécessaire au séchage les matériaux traités peuvent être peints avec les produits de finition usuels. Ils peuvent aussi être hydrofugés avec notre produit IMPER 300.

## CONSEILS DYRUP

Recommandation : s'assurer que le support peut recevoir un produit en phase aqueuse.

Le choix des produits exige au préalable une analyse du support, des conditions de mise en œuvre et de l'état de surface.

Bien refermer l'emballage après utilisation. Ne pas appliquer par des températures inférieures à 5°C ou supérieures à 35°C par risque de pluie ou de neige et par vent fort.

L'air ambiant ne doit pas être trop chargé en humidité : humidité relative < à 80%.

Ne pas projeter sur les plantes, les fleurs ou le gazon.

Attendre le séchage complet avant toute finition.

**Pour tous renseignements techniques, contacter notre Service Conseils (01.56.84.03.95.).**

## PRECAUTIONS D'EMPLOI ET DE SECURITE

Ininflammable.

Conserver hors de portée des enfants.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour les animaux.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

Ne pas projeter sur les fleurs, les plantes ou le gazon.

Il est important de respecter les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité :

Portez vêtements et appareils de protection appropriés pour se protéger la peau, les mains, les yeux, le visage et les voies respiratoires. Se laver les mains après manipulation.

Utilisez les biocides avec précaution.

Avant tout utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

Éliminer les produits non utilisés et/ou l'emballage vide conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie, le recyclage de l'emballage sera dans ce cas proscrit.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Toutes les espèces de chauves-souris et de martinets étant protégées, veillez à ce qu'ils ne soient pas exposés à ce produit.

**Consulter la fiche de données de sécurité du produit sur : [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com) et les mentions figurant sur l'étiquette de l'emballage.**

# DIP Traitement Anti Mousses 100

Cette notice a pour objet l'information de notre clientèle sur les propriétés et caractéristiques de ce produit. Les renseignements qu'elle comporte sont fondés sur nos essais réalisés dans les conditions d'utilisation conformes aux normes conventionnelles en vigueur. Nos recommandations d'emploi n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient, en aucune façon, suppléer à une préconisation spécifique, adaptée à la nature et à l'état des fonds du chantier à réaliser, ni engager la responsabilité de la Société DYRUP. Notre clientèle voudra bien s'assurer, avant toute mise en œuvre, que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente qui prendrait en compte des données techniques nouvelles.

**Edition NOVEMBRE 2008** : Annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit.

**DYRUP**

---

101 Av de la châtaigneraie BP 50605 - 92506 RUEIL-MALMAISON CEDEX.

Tél. : 01 56 84 03 00 - Télécopie : 01 56 84 03 83 - [www.dyrup.fr](http://www.dyrup.fr)